

FICHE PRODUIT

PIERRE DE COMBE BRUNE®

1 – Identité du matériau

Nom commercial de la pierre :	PIERRE DE COMBE BRUNE®
Producteur :	GAUTHIER CHARENTE La Prairie des Genêts – BP 5 – 16380 MARTHON Tel : 05 45 70 22 72 Fax : 05 45 70 25 07 Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du 22.05.07 - Préfecture de la Charente
Lieu d'extraction :	Lieu dit : Combe Brune - PRANZAC (16) FRANCE
Nature pétrographique :	Roche sédimentaire. Calcaire oolithique à grain fin, homogène et très compact. ERE : secondaire EPOQUE : Jurassique moyen ETAGE : Bathonien
Caractéristiques :	voir la fiche technique d'identification

2 – Aspect

Calcaire de coloris beige clair à blanchâtre. Très nombreux petits trous.

Nos produits sont réalisés à partir de matériaux naturels qui peuvent présenter des variations de couleur, de veinage et de texture. Certaines particularités telles que les trous de vers, veines cristallines, flammes, verriers, géodes, coquilles, nœuds, taches (crapaud), strates, points de rouille, etc... sont naturelles et ne peuvent être considérés comme des défauts pouvant donner lieu au refus de la marchandise.

Les échantillons définissent la tonalité générale d'aspect et de texture. Ils n'impliquent pas une identité de nuance, dessin et veinage avec la fourniture.

3 – Utilisation

Selon les prescriptions de la norme NFB 10-601 : « Pierres naturelles, prescriptions générales d'emploi », La PIERRE DE COMBE BRUNE est apte aux utilisations suivantes :

- Pierres massives
- Revêtements minces
- Dallages extérieurs
- Dallages intérieurs sauf usage intense
- Décoration

Se reporter à la fiche technique et à la norme NFB 10-601 pour d'éventuelles restrictions.

PRODUITS BRUTS (BLOCS) OU SEMI-FINIS (TRANCHES) en PIERRE DE COMBE BRUNE®

1 – Usinage / transformation

Certains blocs, ou tranches, peuvent présenter des défauts d'homogénéité du matériau. Il revient au fabricant / transformateur de sélectionner les parties saines. Il doit également s'assurer de l'aptitude du matériau à son usage dans l'ouvrage.

2 – Stockage

Les blocs (tranches) doivent être stockés :

- à l'abri des intempéries et de la contamination (bois tâchant, huiles, etc...)
- Isolés du sol par une coupure de capillarité

3 – Dimensions

Il existe une différence entre la taille réelle d'un bloc ou d'une tranche et leurs dimensions marchandes, voir norme PR EN 1467 pour les blocs et PR EN 1468 pour les tranches.

PRODUITS FINIS en PIERRE DE COMBE BRUNE®

1 – Tolérance dimensionnelle

Les dimensions données sont des dimensions nominales faisant l'objet de tolérances dimensionnelles précisées dans la norme NFB 10.401 et 10.402.

2 – Stockage et conditionnement

Les produits et leurs conditionnements doivent être stockés à l'abri des intempéries (notamment en période hivernale) et des contaminations physiques (telles que chocs, abrasion...) ou chimiques (telles que projection de produits acides ou gras...). Ils doivent être isolés du sol par une coupure de capillarité.

3 – Mise en œuvre

L'aptitude à l'emploi d'un produit en pierre est garantie dans la limite du respect d'une mise en œuvre conforme à la réglementation ou aux règles de l'art.

La pose de ce produit doit être conforme aux prescriptions des normes de mise en œuvre DTU n° 52.1 (revêtements de sols scellés) - n° 52.2 (revêtements de sols collés et revêtements muraux collés) - n° 55.2 (revêtements muraux attachés) et fascicule 29 du CCTG (produits de voirie).

4 – Tachabilité

La PIERRE DE COMBE BRUNE®, absorbe les liquides et peut donc être tachée si un minimum de précautions n'est pas apporté à sa mise en œuvre et à son usage.

Après mise en œuvre, certaines taches peuvent apparaître à la surface du produit. Elles sont, le plus souvent, dues à des remontées capillaires d'efflorescence jusqu'à la surface du matériau.

On veillera donc à :

- Utiliser des liants ayant une teneur en alcalin la plus faible possible
- Ne pas trop « mouiller » les mortiers
- Ne pas utiliser certains mastics élastomères « prêts à l'emploi » dont les solvants peuvent tacher la pierre

5 – Produits de protection

L'utilisation de produits de protection, comme les hydrofuges ou les anti-graffitis, nécessite une approche particulière impliquant le matériau, son usage et ses conditions de mise en œuvre. Elle peut entraîner des désordres et des modifications d'aspect (changement de couleur) en cas d'usage inapproprié. Il convient donc avant leur utilisation de s'informer et de se référer à la notice de leur fabricant.

La pierre de COMBE BRUNE® étant un matériau relativement poreux afin d'éviter les tâches et l'encrassement, nous conseillons fortement l'utilisation d'un produit hydro-oléofuge incolore. Le traitement doit être renouvelé périodiquement.

6 – Action du gel sur dallage extérieur

Bien que les résultats des tests de gélivité soient concluants, l'utilisation de sels de déverglaçage est à proscrire totalement.

7 – Nettoyage et entretien

Nettoyage sur ouvrage récent (dallage)

Avant toute opération, il est indispensable de laisser sécher le revêtement fraîchement posé. Une période de 3 à 6 mois est nécessaire pour que puisse s'évaporer l'eau du mortier ainsi que l'humidité contenue dans les pierres qui sont rarement sèches au moment de la mise en œuvre. Plus l'apport d'eau pour la construction est important, plus la période de séchage sera longue. Au cours de cette période de séchage, seul un nettoyage à la serpillière humidifiée dans le l'eau claire est conseillé afin d'éviter les phénomènes d'efflorescence.

Pour le dallage, après pose, il est interdit de recouvrir les dalles d'un film étanche empêchant l'évaporation de l'eau de construction. De même, l'utilisation de carton appliqué sur la pierre pourrait entraîner des phénomènes de tâches.

Entretien courant

L'entretien courant consiste à balayer ou aspirer les poussières et à laver la pierre. Le lavage est réalisé à la serpillière simplement humidifiée à l'eau claire. Si un détergent est nécessaire (taches grasses), on utilisera un savon neutre de type « savon de Marseille » en paillettes (une poignée pour 10 litres d'eau). Tout excès de savon formera une pellicule inesthétique à la surface du revêtement. Il est totalement déconseillé d'utiliser les détergents contenant des acides même dilués, du chlore, de l'eau de javel, les produits abrasifs, récurants, gras siliconés, les vernis, les solvants. Ils peuvent être à l'origine d'une dégradation irréversible de la pierre.

Des machines à débit d'eau très faible peuvent également être utilisées (mono brosses par exemple).

En cas de tache, il est conseillé, avant toute chose, d'essuyer immédiatement la pierre, puis en cas de tache résiduelle et avant toute opération de nettoyage, de contacter votre fournisseur qui pourra vous renseigner utilement.

8 – Délais de livraison

Les conditions d'approvisionnement en matière étant dépendantes des conditions d'extraction et des conditions climatiques, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.